

- Communiqué de presse -

Convention de partenariat entre l'AdCF et CCI France : un engagement commun en faveur du développement économique de proximité

Les Présidents de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et de CCI France signent une nouvelle convention de partenariat et affirment leur volonté de poursuivre leur coopération en faveur du développement économique local. Les CCI et les intercommunalités sont invitées à travailler ensemble pour favoriser une montée en gamme de l'ingénierie territoriale et accroître la complémentarité de leurs interventions au service des entreprises.

* * *

Pierre GOGUET, président de CCI France et Charles-Eric LEMAIGNEN, président de l'AdCF ont signé le 31 mai 2017 une convention de partenariat, afin de renforcer la collaboration des CCI et des intercommunalités en matière de développement économique. Celle-ci s'inscrit dans la continuité du plan de collaboration existant depuis juin 2015 entre les équipes des deux têtes de réseau.

Ce partenariat rappelle d'une part, la nécessité de coordonner les interventions des CCI et des intercommunalités à l'échelle des bassins d'emploi, et d'autre part la volonté de faciliter l'apport d'expertise des CCI aux intercommunalités, notamment en matière d'ingénierie territoriale et d'accompagnement des entreprises. La loi NOTRe a en effet attribué de nouvelles compétences aux intercommunalités (immobilier d'entreprises, politique locale du commerce, promotion du tourisme..). Autant de compétences pour lesquelles certaines communautés ne disposent pas encore des moyens techniques, humains et financiers nécessaires et peuvent avoir besoin d'être accompagnées.

Par cette convention, l'AdCF et CCI France s'engagent à :

- **Poursuivre leurs travaux pour faire vivre une culture économique locale partagée**, notamment en appuyant une offre de formations certifiantes, spécifique au métier de développeur économique : ce chantier sera mené en lien avec l'ensemble des partenaires et les établissements d'enseignement supérieur intéressés ;
- **Accompagner les CCI et les intercommunalités dans la mise en œuvre des stratégies de développement économique, en cohérence avec les Régions** : l'adéquation de l'offre des CCI aux nouveaux besoins des intercommunalités sera renforcée afin de garantir la qualité des contractualisations entre CCI et communautés ;
- **Valoriser les collaborations existantes entre CCI et intercommunalités**, notamment les coopérations favorisant une plus grande efficacité de l'action publique en matière d'accompagnement des entreprises.

L'AdCF et CCI France sont particulièrement engagées dans le rapprochement de leurs deux réseaux, aux niveaux national, régional et local.

Contacts Presse

Sandrine GUIRADO : T. 01 55 04 88 13 – s.guirado@adcf.asso.fr

Françoise FRAYSSE : T. 01 40 69 37 16 – f.fraysse@ccifrance.fr